

Compte-rendu du CTPD du 28 mars



Toulouse,
le 4 avril 2011

Sur le site

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

A
propos de l'immobilier



Trésorerie Générale



Muret

Encore un CTP, où le service minimum aura été assuré par l'Administration pour botter en touche sur les revendications exprimées par les collègues mais aussi évacuer la réalité des services.

Le TITANIC coule et on nous donne des lances à incendie pour accompagner l'orchestre de la RGPP.

Budget

Durant des années, on a instrumentalisé la fongibilité asymétrique pour accélérer le processus de casse des emplois et augmenter les crédits de fonctionnement.



Aujourd'hui, il semble que nous soyons passés à une nouvelle étape visant à supprimer non seulement des emplois mais à geler les enveloppes attribuées pour le fonctionnement des services.

Ainsi, le budget 2011 est marqué par une diminution des crédits budgétaires de 1^{er} niveau à hauteur de 2,99 % par rapport à l'exercice précédent.

Bilan 2010 :

Une des principales caractéristiques de l'exécution budgétaire en 2010 par rapport au prévisionnel concerne les locations immobilières et charges de propriété pour lesquelles, on note une économie de plus d'un million d'euros (1 172 267 euros).

Ce sont les effets directs de la politique immobilière de l'Etat consistant à diminuer les investissements locatifs et à concentrer l'ensemble des services sur les bâtiments domaniaux en rationalisant à outrance l'utilisation des superficies.

Les suppressions d'emplois, l'externalisation des missions voire leurs privatisations ou leurs abandons constituent le fondement de cette politique conduite au mépris des conditions de travail des agent(e)s et du service public.

Des réserves gelées :

Une autre des caractéristiques fortes concerne le gel de crédits imposé par la Centrale.

Chaque année, dans l'élaboration des budgets locaux, la Centrale impose la constitution d'une réserve ne pouvant être débloquée qu'après son accord.

En 2010, pour la DRFIP 31, celle-ci représentait 231 630 euros (2% du budget). A cela et dans le but de prévenir tout aléa de gestion ou faire face à des dépenses supplémentaires, la Direction avait décidé de créer une réserve locale complémentaire de 159 381 euros.

Lors du CTP du 26 mars 2010, dédié au budget, la CGT Finances Publiques était intervenue pour exiger que les organisations syndicales disposent d'un réel droit de regard sur ses réserves. L'objectif étant de s'assurer que leurs utilisations servent à l'amélioration des conditions de travail des collègues.

A l'époque, la Direction s'était montrée réceptive à cette demande. Au final, comme souvent, c'est « le cause toujours, tu m'intéresses » qui aura triomphé !

Dans les documents présentés pour l'année 2010, la Direction reconnaît que 277 956 euros n'ont pas été délégués soit 71% du montant global des réserves.

La Direction nous a informés que la réserve de 2% imposée par la LOLF avait été portée à 2,40%. Pour répondre à cette injonction, il a donc été procédé à un transfert d'une partie des fonds de la réserve locale.

Cette restriction budgétaire affecte les conditions de travail. Dans plusieurs services réclamant des améliorations, on répond que les crédits sont insuffisants. Chercher le bug !!!

Par l'augmentation du montant des réserves, pour ensuite procéder au gel des sommes qui y sont contenues, la Direction Générale entend diminuer les crédits de fonctionnement.



Dans sa « croisade contre les déficits publics » pourquoi ne pas suggérer à la DG, de raboter les bureaux, scier les barreaux de chaises, remplacer les lampes de travail par des bougies, ou le téléphone et les fax par des pigeons voyageurs ? Il faut bien que l'argent public profite à la collectivité surtout à ceux qui ne paient pas d'impôts grâce au bouclier fiscal !

En 2010, plusieurs lignes de dépense ont été en nette augmentation.

C'est le cas notamment des frais de poursuites et des commissions de cartes bancaires.

A noter

Dans le cadre du démantèlement et des réorganisations de services engagées au sein de la DGFiP, l'administration sollicite, de manière récurrente, le CHS pour assurer la prise en charge financière de plus en plus d'opérations n'ayant rien à voir avec l'hygiène et la sécurité.

Frais de poursuite :

Les frais de poursuite provisionnés en 2010 avaient déjà explosé de 136,45% par rapport à l'exécution de 2009. **Le réalisé amplifie cette tendance, soit une augmentation de 187,92 %.**

En 2010, nous avons déjà dénoncé l'augmentation des honoraires payés aux cabinets d'huissier démontrant par la même occasion qu'il coûterait bien moins cher à l'Etat de créer des postes d'huissier plutôt que de procéder à des dégraissages.

La réponse de la DGFIP est claire avec la suppression supplémentaire de deux emplois d'huissier pour 2011.

Hip Hip Hourrah pour l'imbécilité et le mensonge !

Les intérêts moratoires :

Nous étions intervenus en 2010 sur la flambée des intérêts moratoires. **Rappelons que dans le cadre du plan de relance de l'économie de 2008, les délais de paiement, à compter du 1^{er} juillet 2010 sont réduits à 30 jours (20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable).**

La CGT Finances Publiques est intervenue pour comprendre le montant des intérêts réglés en 2010 : 7235.92 alors qu'il y avait une provision de 30.000 euros.

Pour nous, cela ne reflète pas la réalité des services quand on sait le retard pris dans la plupart des trésoreries sur les délais de règlement. Est-ce à dire qu'on ne liquide pas tous les intérêts ?

La Direction a réaffirmé que deux postes comptables posent « problème » : la RF Toulouse Municipale et la Paierie Départementale. Dixit la Direction « il y a un problème d'organisation interne » ; les collègues apprécieront.

Commissions sur cartes bancaires :

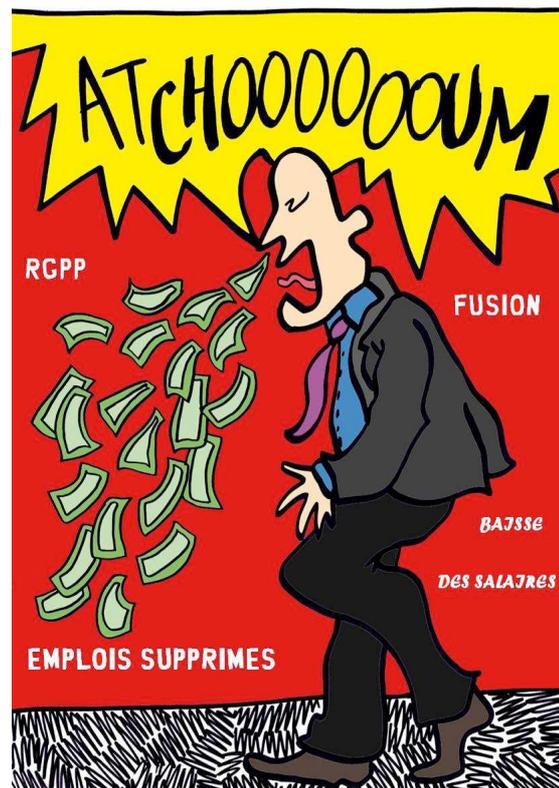
La forte augmentation de ce poste traduit une activité en progression de la TTA-CAS. Cette progression n'est pas due à la principale activité d'encaissement des amendes par carte bancaire à distance.

En effet les encaissements ont fortement chuté en 2010 du fait du blocage des inscriptions d'Oppositions à transfert de Certificats d'Immatriculation (OTCI) dans le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Depuis la généralisation de ce dernier en Octobre 2009 plus aucune OTCI n'est inscrite et l'Etat perd des millions d'euros de recettes. Calendrier RGPP oblige le nouveau SIV a été mis en place sans prendre en compte la gestion des OTCI qui, fonctionnait parfaitement avec l'ancien Fichier National des Immatriculations (FNI).

La progression de 2009 par rapport à 2008 correspondait à l'explosion des encaissements d'amendes frappées d'OTCI (le CAS est devenu pôle national en matière d'OTCI). La progression de 2010 par rapport à 2009 est due à une nouvelle compétence nationale du poste : la gestion des encaissements de cartes grises issues du nouveau SIV encaissées par les concessionnaires automobiles de France et d'outre mer. Cette nouvelle activité est en extension constante.

Cela prouve bien que les collègues de ce service ont raison lorsqu'ils mettent en évidence que les emplois de la structure sont sous-calibrés : Le CAS a démarré en 2006 avec 69 agents B et C. seulement 54 emplois lui sont affectés aujourd'hui, pour solde de tout compte, en intégrant la Trésorerie de Toulouse Amendes Régionale qui a fusionné avec lui en 2008. Aucun des 15 emplois de Toulouse Amendes n'a rejoint les Carmes, alors que la TTA-CAS prenait en charge 2 nouvelles compétences nationales et qu'elle fusionnait avec la TTA. La structure fusionnée a perdu au total 30 emplois !!

ALLERGIE PRINTANIÈRE A LA DGFIP



Les NAPA

Les NAPA sont les crédits attribués par la Centrale, hors budget local, pour conduire des opérations ciblées. C'est le cas, par exemple, des travaux de réhabilitation du futur Hôtel des Finances du Mirail ou de Muret.

En 2010, le montant des dépenses financées sur NAPA serait de 3 195 673,25 euros. Pour l'année 2011, les premiers éléments qui nous sont communiqués feraient état d'une possible baisse.

Sur ce point particulier, la CGT Finances Publiques a exprimé sa réprobation et interrogé la Direction notamment sur le futur HDF du Mirail pour lequel une étude ergonomique a été conduite auprès des agents des deux filières. Ainsi, il avait été présenté aux agent(e)s que l'ensemble des aménagements ergonomiques seraient pris en charge sur les NAPA **et que l'argent ne serait pas un problème.**

Il s'avère que lors du dernier CTP, on nous a expliqué qu'en raison des restrictions budgétaires, il ne serait sans doute pas possible de pouvoir tout financer comme par exemple les armoires intégrées réclamées par les SIE. **Nous avons alors demandé à prendre connaissance du cahier des charges élaboré suite à l'expertise conduite par l'ergonome du ministère sans recueillir la moindre réponse.**

Exécution Budgétaire 2011

Le document accompagnant les ressources budgétaires 2011 met en avant « la vigilance particulière concernant certains postes de fonctionnement comme les déplacements en avion ou les frais de représentation ». **Sauf volonté manifeste d'occulter certaines pages de l'histoire de la fusion DGI-CP, la Direction ne lésine pas en matière de propagande que ce soit les plaquettes sur la fusion ou les grandes messes organisées comme par exemple à Labège (et à Paris !) dans le cadre du DOS.**

Est-ce à dire que la Direction serait gênée aux entournures alors que la politique salariale est des plus drastiques pour les catégories les plus basses et qu'on nous assène à tour de bras des suppressions d'emplois au nom de la résorption du déficit public ?

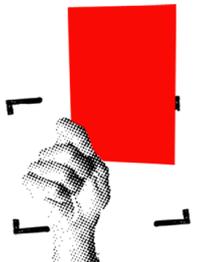
Au final, la CGT FINANCES PUBLIQUES 31 a dénoncé la politique budgétaire consistant à diminuer les moyens de fonctionnement des services au mépris des conditions de travail, d'exercice des missions et des obligations de résultats fixés par le DUERP. Nous avons également dénoncé l'hypocrisie consistant à soumettre en Instance Paritaire, une programmation budgétaire pour lesquels ni les agent(e)s ni leurs représentants n'ont leur mot à dire. **Cet affichage communiqué vers l'extérieur, pour faire croire que l'on fait plus avec toujours moins (moins d'emplois et de moyens) devient insupportable et obscène !**

Pour ces motifs, la CGT Finances Publiques 31 a voté contre !

Changement Horaire ouverture pour la Trésorerie de St-Gaudens

Lors du CTPD du 14 février 2011, sur la mise en place du SIP de Saint-Gaudens, la Direction nous avait vendu l'accord des collègues de la trésorerie sur l'alignement des horaires du CDI existant. On se retrouve dans l'obligation de voter les nouveaux horaires de la trésorerie SPL alignés sur ceux du SIP après une consultation des personnels en date du 15 mars. Ils auraient donné leur accord un mois après ?

Nous avons refusé de prendre part au vote devant cette mascarade. **Conséquence des suppressions d'emplois, les horaires sont amputés d'une demi-heure par jour d'ouverture au public. Il est vrai que la fusion devait renforcer le service public de proximité !**



Le DUERP

Au second point de l'ordre du jour, il était inscrit le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**. Rappelons que le **DUERP** est un outil de recensement de l'ensemble des risques auxquels sont confrontés les collègues dans leur service. Une fois ces risques identifiés et consignés dans le DUERP, l'administration a pour obligation de les éliminer.

La loi de 1998 sur les accidents de travail engage de plein droit la responsabilité de l'employeur qui est "obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail"

Dans un arrêt de la Cour de cassation du 28 février 2002, cette "obligation de sécurité" s'est transformée en "obligation de résultat dont le manquement revêt le caractère de faute inexcusable".

C'est sur ce fondement juridique que repose le DUERP.



Plusieurs constats s'imposent :

- Malgré la dénonciation par les agent(e)s des suppressions d'emplois et des contre-réformes jugées comme les facteurs principaux de troubles psycho-sociaux, l'Administration continue de laisser se développer la souffrance au travail.
- Avec, au contraire, une accentuation des suppressions d'emplois, la multiplication des indicateurs, au travers de la charte MARIANNE (ce qui va à l'encontre des annonces de M PARINI en matière d'allègement des indicateurs), les organigrammes fonctionnels et les prochains modes d'évaluation avec leurs répercussions sur la rémunération.
- Les visites de plusieurs sites du Département montrent que, sur une série d'éléments portés dans le DUERP, aucune solution n'a été apportée.
- Pour près d'une dizaine de Trésoreries, le DUERP n'a toujours pas été réalisé.
- La suppression d'un emploi d'ACMO sur le département, dont la fonction est de rendre effective les mesures d'amélioration des conditions de travail, participe à la dégradation des conditions de travail.

40%

C'est le pourcentage des risques identifiés au travers du DUERP et résolus.

Lors de notre Déclaration Liminaire du 9 décembre 2010, nous avons mis en évidence la nécessité et l'obligation de réactualiser ce document annuellement mais aussi au moment de toutes nouvelles organisations de service.

Réponse de la Direction (DUERP) :

- A notre demande devenue récurrente, le DRFIP nous a informé qu'il procéderait dès que possible à la restauration du poste d'ACMO « laissé vacant ».
- Suite à notre interpellation, il va être procédé à un plan d'action pour les Trésoreries n'ayant pas encore le DUERP et un traitement prioritaire va être effectué pour les risques classés en catégorie A et B (considérés comme les plus forts).

Autres points abordés



Services des Régies et Dépense :

Le service des régies encadré par un inspecteur compte 3,1 agents B et C (une collègue de ce service effectue l'accueil de la TG). Du fait de nouvelles restructurations du Ministère de la Justice, de nouvelles dépenses et donc de nouvelles régies d'avance sont assignées sur la caisse du comptable de la Haute Garonne : ce sont les dépenses des Cours d'appel d'Agen, de Montpellier et de Nîmes qui représentent environ 10 000 mandats supplémentaires.

Actuellement en Midi-Pyrénées il ne subsiste que 3 services « Dépense » :

*un dans le Tarn qui paye les dépenses de « l'Équipement » dont toutes les dépenses d'investissement des routes nationales de la région

* et deux en Haute Garonne :

- le Service Facturier installé aux Carmes qui paye les dépenses des services déconcentrés de Midi-Py des DDFIP, DRAC, Santé, DIRECTE...

- et le service Dépense de la TG qui paye les dépenses de l'Éducation Nationale (Rectorat Midi Py), les dépenses de l'Intérieur (sauf celles du 12 et 81 assignées sur le Tarn) et les dépenses de la Justice au-delà de Midi-Py aujourd'hui.

Le service de la Dépense gère ses missions sur CHORUS comme le service facturier.

Aucun transfert d'emplois entre la Dépense et le service des Régies n'a été décidé par la direction compte tenu des charges de travail des uns et des autres. **A noter une nouvelle fois sur le sujet que ces nouvelles charges pour le département n'ont bénéficié d'aucune création ou transfert d'emploi extérieur.**

Plusieurs options étaient possibles et notamment de réaffecter la gestion des régies aux différents services. **La direction a fait le choix d'adopter un dispositif « transitoire » en 2011 afin de ne pas remettre en cause l'existence du service des régies :**

- le service des régies gère les mandats des Cours d'appel de Toulouse et d'Agen
- Le service Dépense gère, quant à lui, les mandats des Cours d'appel de Montpellier et de Nîmes.



Réponse de la Direction (Services des Régies et Dépense) :

Un bilan sera effectué à la fin de l'année. Cette étape transitoire n'est sans doute pas la dernière. Les régies vont être concernées par la mise en place des plateformes CHORUS. Les Centres de service Partagés vont prendre en charge prochainement la gestion des recettes non fiscales, ce qui concernera au 1^{er} chef les services Produits Divers.

La direction s'est engagée à réunir les personnels pour les informer de sa décision.

Nettoyage :

Il semble que la nouvelle société de nettoyage - nouvelle lauréate du concours ! - depuis le 1^{er} Janvier remplisse mieux sa mission. Cependant, il reste encore des points noirs qui sont les plus gros sites du département : de nombreuses réclamations viennent notamment de la CITE ADMINISTRATIVE et de la TRESORERIE GENERALE.

Un 1^{er} point sera fait en Avril avec le Directeur Régional d'ONET. Comme partout les sociétés de nettoyage réduisent les contrats et les personnels de nettoyage.

Aux Carmes le responsable d'exploitation devrait se rendre sur le site 1^{ere} quinzaine d'avril pour prendre en compte l'extension de la superficie de nettoyage avec l'arrivée des services CHORUS.



Afin que les réclamations et besoins soient pris en compte remplissez le « cahier de liaison » : il en existe au minimum 1 par site. Des opérations spécifiques peuvent être demandées. Une opération nettoyage des sols va être organisée dans les Trésoreries du CHU, d'AUTERIVE et à la Paierie.

FRONTON : Seulement 2H30 sont consacrés au nettoyage dans la Trésorerie. Le ménage est effectué par une employée communale. La CGT a demandé que le nettoyage soit effectué dans de meilleures conditions. La logistique a enregistré la demande. Affaire à suivre.

CGT FINANCES PUBLIQUES 31 - Trésorerie Générale - Place Occitane - 31039 Toulouse Cedex

Site internet : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

Email : cgt.031@dgfip.finances.gouv.fr



Bulletin d'adhésion

J'adhère au Syndicat National de la CGT Finances Publiques

NOM : Prénom :

Lieu de travail : Tél. :

Adresse électronique :

Date : Signature :



JOURNÉE D'ÉTUDE



FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES, LES PROPOSITIONS DE LA CGT

26 mai 2011
TOULOUSE

